



PREFECTURE DE LA REGION PICARDIE NOTICE EXPLICATIVE CNDS 2015



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

Dans sa lettre annuelle au Directeur général du CNDS, le ministre a réaffirmé sa volonté de recentrer ses missions vers le soutien au développement du sport et la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive en accompagnant les associations sportives sur tous les territoires.

Pour la région Picardie, l'enveloppe de la part territoriale pour 2015 s'élève à 3 743 576€

Les orientations nationales du CNDS

L'objectif général du CNDS est d'aider les ligues, comités départementaux et associations à adapter leur offre sportive aux besoins des publics les plus éloignés de la pratique.

La part territoriale continuera à être mobilisée sur un nombre limité de priorités.

En 2015, pour prétendre à un financement de l'Etat, le projet déposé par chaque association devra répondre à l'un des objectifs généraux suivants :

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive en proposant une pratique sportive aux populations les plus éloignées du sport (public féminin, personnes en situation de handicap, public socialement défavorisé, jeunes...)
- Promouvoir le « sport santé » pour contribuer à la politique de santé publique et au développement des pratiques sportives
- Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif
- Accompagner les actions locales organisées en marge des grands événements sportifs internationaux

Modalités des demandes de subventions :

Les subventions attribuées ne pourront être inférieures à 1500€ (1000 € pour Zone de revitalisation rurale)

Dans le cadre de la simplification des procédures, le dossier de demande de subvention 2015 sera le même pour les ligues ou comités régionaux, les comités départementaux et les clubs. L'objectif étant de passer en E-Subvention d'ici 2017. Le projet associatif est obligatoire. Cependant le nombre d'actions subventionnables sera différent

- **CLUBS : 3 actions + fiches spécifiques**
- **CD : 5 actions + fiches spécifiques**
- **LIGUES : 9 actions + fiches spécifiques**

Les Conseillers techniques régionaux seront associés à l'instruction des dossiers

Les orientations adoptées pour la Picardie :

Bénéficiaires potentiels	Orientations stratégiques	Objectifs	Informations complémentaires
Structurer la pratique sportive au sein des fédérations sportives agréées			
Ligues Comités départementaux	<i>Mettre en œuvre et déclinier territorialement les plans de développement des fédérations</i>	Professionnaliser l'encadrement sportif ETR /ETD (Equipe Technique Régionale ou Départementale)	Pour les ETR : financement sur la PRT (Politique régionale territorialisée) et après conventionnement
		Former les dirigeants, les cadres techniques bénévoles et les juges/arbitres	Financement des stages organisés
		Mutualiser les moyens mis à disposition des clubs	Définir clairement les modalités de mutualisation (mise à disposition de matériels...)
		Perfectionnement des sportifs	Financement des stages organisés pour les équipes régionales et/ou départementales
Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive			
Ligues Comités départementaux Clubs	<i>Favoriser la diversité d'une offre d'activités sportives</i>	Développer la pratique sportive dans les territoires carencés	Quartiers « politique de la ville » et ZRR (liste en annexe)
		Accompagner les associations investies dans les Projets éducatifs de territoire (PEDT) dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs	Financement d'actions organisées en temps périscolaires auprès du public scolaire (1 ^{er} degré)
		Développer la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap	Acquisition de matériels spécifiques (hors biens amortissables) Priorités accordées : aux associations labellisées « Ensemble soyons sport en Picardie » (PRT) ou engagées dans la démarche aux associations labellisées ou reconnues par leur fédération sur ce champ d'activité aux associations mettant en place des actions innovantes et/ou expérimentales
		Développer la féminisation de la pratique sportive	Priorités accordées : aux associations mettant en place des dispositifs fédéraux spécifiques aux associations mettant en place des actions innovantes et/ou expérimentales

		Développer la pratique sportive pour les personnes socialement défavorisées	Priorités accordées : aux associations mettant en place des actions innovantes et/ou expérimentales
		Développer la pratique sportive pour les jeunes scolarisés	Priorités accordées : aux associations labellisées (ou souhaitant être labellisées) par leur fédération pour leur école de sport aux associations mettant en place des actions innovantes et/ou expérimentales (exemple : partenariat avec les accueils de loisirs, ...)
		Accompagner la mise en œuvre du programme « Apprendre à nager »	Financement de l'opération « Savoir Nager » et de toute autre action visant uniquement l'apprentissage de la natation (en complément de l'école notamment).
Contribuer à la politique de santé publique et au développement des pratiques sportives			
Ligues Comités départementaux Clubs	Mettre en œuvre le plan « Sport, santé, bien-être » : Picardie en Forme	Assurer la prévention du dopage : AMPD et actions innovantes	Financement via la PRT (Politique régionale territorialisée) de l'Antenne médicale de prévention du dopage (AMPD)
		Assurer le suivi médical des sportifs de haut-niveau picards à l'Office des sports d'Amiens Métropole (OSAM)	Financement via la PRT
		Soutenir les actions innovantes mise en œuvre par les associations labellisées « Picardie en Forme »	Financement via la PRT
		Soutenir les actions de promotion de la santé par le sport à travers la participation à l'opération « Sentez-vous Sport »	
	Préserver l'intégrité du sport	Soutenir les actions innovantes et inscrites dans la durée	Priorités accordées : Préservation de la santé par le sport Lutte contre les incivilités et violences Lutte contre les discriminations
Professionaliser le mouvement sportif et former les bénévoles			
Ligues Comités départementaux Clubs	Développer l'emploi sportif	Créer des emplois CNDS et soutenir les emplois en cours de conventionnement. Pérenniser l'emploi.	Temps partiel possible. CDI obligatoire Cumulable avec les aides du Conseil Régional de Picardie et les Conseils Généraux

	Accompagner l'apprentissage	Soutenir les associations qui ne sont pas en mesure, financièrement, de recruter un apprenti dans les métiers du sport, sous réserve de la présence d'un maître d'apprentissage dans la structure	Aide plafonnée à 6000 €, avec un coût obligatoire de 400 €/mois pour l'employeur Aide pour une formation professionnelle dans le champ du sport Contrat d'apprentissage obligatoire
	Former les bénévoles	Soutien à la formation des bénévoles (dirigeants, éducateurs, juges/arbitres)	Formation Jeunes Bénévoles sur PRT (Politique régionale territorialisée)
Contribuer au rayonnement de la Picardie à travers la pratique sportive			
Ligues Comités départementaux Clubs	Développer l'accès au sport de haut-niveau	Soutien aux centres de formation de club	Financement via la PRT UNIQUEMENT pour des clubs identifiés et labellisés par la DRJSCS
	Accompagner l'organisation de manifestations sportives	Soutien à des manifestations sportives organisées exceptionnellement en Picardie ET de rayonnement national ou international.	Financement via la Politique régionale territorialisée (PRT)
Accompagner les actions organisées en marge des grands évènements sportifs internationaux			
Ligues Comités départementaux Clubs	Valoriser et promouvoir les grands évènements sportifs organisés en France	Soutien aux actions d'animation locales, inscrites dans la durée, en parallèle de ces compétitions de référence	Ces actions doivent impérativement être en lien avec : l'accueil et la promotion du sport auprès des publics « cibles » ou au sein des territoires carencés la promotion de la santé par le sport
FINANCEMENT DES ACTIONS DE PROMOTION DU SPORT ET/OU ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS SPORTIFS LOCAUX			
Préambule	<p>Le développement du sport pour tous et en tous lieux est la vocation du CNDS. A ce titre, des actions de promotion et organisation d'événements sportifs locaux peuvent être mis en œuvre afin de faire découvrir une ou plusieurs activités physiques ou sportives. Toutefois, les projets présentés par les associations doivent impérativement comporter une ou plusieurs actions de développement (listées ci-dessus) faisant le lien avec des actions de promotion.</p> <p><u>Toute demande de financement ne comportant pas d'actions de développement en faveur de publics cibles, territoires cibles ou n'étant pas en lien avec la thématique « sport-santé » ne pourra être retenue.</u></p>		
Éligibilité des actions de promotion	Organisation de manifestations sportives fédérales (compétitions ou opération de promotion issue de la fédération, de la ligue/comité régional ou comité départemental)		

	<p>Organisation d'événements sportifs locaux permettant de valoriser la pratique sportive auprès d'un public identifié comme prioritaire par le CNDS (voir ci-dessus).</p> <p>Les actions « tout public » ne contribuant pas à la politique de santé publique ou à la lutte contre les incivilités et la violence dans le sport ne seront pas retenues par le CNDS.</p>
<p>FINANCEMENT DES STAGES DE PERFECTIONNEMENT ET DES DEPLACEMENTS DES SELECTIONS</p>	
<p>L'organisation des stages de perfectionnement sportif est réservée aux comités départementaux et aux ligues/comités régionaux. Le financement de ces stages sera prioritairement accordé pour les jeunes (jusqu'aux catégories juniors).</p> <p>Les financements des déplacements des sélections sont réservés aux équipes régionales de ligue évoluant au niveau national. (sauf pour les fédérations HANDISPORT et SPORT ADAPTE)</p>	

Le projet associatif :

Le projet associatif, joint à la demande de subvention, exprime les ambitions de la structure en déterminant l'avenir de la discipline au niveau local, départemental ou régional.

Ce projet global a pour but de refléter non seulement **ce qui est fait au quotidien** dans l'association, mais **également ce qui va être fait**. Il présente concrètement la manière dont l'association organise la pratique sportive et comment elle envisage son évolution future.

Afin d'élaborer leur projet, les ligues pourront s'appuyer sur le projet de développement fédéral et montrer l'articulation avec leur propre projet.

De même, les comités départementaux et les clubs pourront s'appuyer sur le projet de développement de la ligue ou du comité régional.

Vous pouvez vous aider du document du CNAR joint en annexe pour formaliser votre projet associatif.

Afin de vous guider dans l'élaboration de vos actions, différents items sont proposés :

Objectif opérationnel

Aide à l'accès au club	Aide à l'emploi
Aide directe à l'activité sportive	Santé et éthique
Activités péri et extrascolaires	Développement durable
Pratiques féminines et accès des femmes aux postes à responsabilité	Développement des sports de nature
Accès au sport de haut niveau	Promotion du sport
Aide à la formation	Soutien du mouvement sportif (réservé aux CDOS et CROS)

Le projet associatif sera instruit à l'aide de la grille d'analyse jointe en annexe.

Pour les ligues, les aides en direction de l'équipe technique régionale (ETR) sont conditionnées à la signature d'une convention avec la DRJSCS.

L'avenant annuel financier servira de demande de subvention CNDS pour le fonctionnement de l'ETR.

Annexes :

- Annexe 1 : Grille d'analyse du projet associatif
- Annexe 2 : Liste des bénéficiaires éligibles au CNDS
- Annexe 3 : Liste des ZRR
- Annexe 4 : Liste des quartiers prioritaires
- Annexe 5 : Fiche explicative E-subvention
- Annexe 6 : Aide à la rédaction du projet associatif pour les clubs (document du CNAR) Fiche explicative E-subvention

Accompagnement des associations :

Afin de vous aider à rédiger votre projet associatif ou pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec

Région Picardie

DRJSCS Pôle des politiques sportives 20 square Friant Les 4 Chênes 80000 Amiens Tel : 03 22 33 89 00 ; Fax : 03 22 33 89 33 DRJSCS80@drjscs.gouv.fr	CROS Picardie 30 Square Friant Les Quatre Chênes - 80000 Amiens Tél. : 03 22 38 27 20 picardie@franceolympique.com
Département de l'Aisne	
DDCS Aisne Pôle jeunesse sport et vie associative 23 rue Franklin Roosevelt - BP 545 - 02001 Laon Cedex Tel: 03 60 81 50 00 ; Fax: 03.23.23.46.47 ddcs-directeur@aisne.gouv.fr	CDOS Aisne 3 rue William Henry Waddington - BP 44 – 02 003 Laon cedex Tel : 03.23.28.60.92 ; Fax : 03.23.28.60.91 aisne@franceolympique.com
Département de l'Oise	
DDCS Oise Pôle jeunesse sport et vie associative 13, rue Biot BP10584 60005 Beauvais Cedex Tel : 03.44.06.06.06 ; Fax : 03.44.06.06.26 ddcs-directeur@oise.gouv.fr	CDOS Oise Centre de Cadres Sportifs, 1 rue du Gal Leclerc 60100 Creil Tel et Fax : 03.44.25.11.63 oise@franceolympique.com
Département de la Somme	
DDCS Somme Service Jeunesse, sport, et Vie Associative 3 boulevard Guyencourt 80027 Amiens cedex1 Tel : 03.22.50.23.55 ; Fax : 03.22.50 23 65 ddcs@somme.gouv.fr	CDOS Somme 2 Rue Lescouvé Bat B, 80000 AMIENS Tel : 03.22.47.34.96 ; Fax : 03.22.77.01.12 somme@franceolympique.com

Envoi des dossiers de demande de subvention :

Les dossiers complets sont à renvoyer **en un seul exemplaire avant le 8 avril 2015**, délai de rigueur, à la DRJSCS pour les ligues et comités régionaux, et à la DDCS du siège social de l'association, par courrier ou e-subvention pour les comités départementaux et les clubs.

CRITERES D'ANALYSE DES PROJETS ASSOCIATIFS

	CRITERES	EXEMPLES (liste non exhaustive)
1	Cohérence générale	structuration générale du dossier relations claires et établies entre état des lieux, diagnostic, objectifs, actions, évaluation)
2	Adéquation avec les orientations CNDS et fédérales	les priorités nationales et régionales du CNDS sont identifiées les actions sont en adéquation avec les projets de développement et des orientations fédérales (si possible, échelon supérieur) professionnalisation / formation des éducateurs, dirigeants, sportifs label fédéral, régional ou autres
3	Pertinence, réalisme, faisabilité	utilité avérée, prouvée et argumentée du projet (impact sur le territoire) le projet est adapté à la réalité du territoire, la situation de la structure et les contextes sportif, social et économique les actions présentées sont en adéquation avec les moyens humains et financiers de la structure (innovation/pérennisation) pluriannualité du projet prise en compte (au moins au niveau des objectifs globaux de développement) prise en compte des écarts avec les actions réalisées en N-1 avec le nouveau projet présenté
4	Impacts potentiels du projet	impact potentiel des actions sur le développement du club (nombre de licenciés, résultats sportifs, ...) le projet apporte de la nouveauté, notamment en terme d'animation du territoire le développement de la pratique passe par des territoires nouveaux (quartiers, communes, cantons, ...)

Liste des bénéficiaires éligibles au CNDS

Les bénéficiaires éligibles aux subventions de fonctionnement de la part territoriale sont :

1. les clubs et associations sportives, agréés par le préfet du département de leur siège, en application des articles R.121-1 à R.121-6 du code du sport :
 - les associations affiliées à des fédérations sportives ou groupements sportifs ;
 - les associations scolaires et universitaires, à condition que les actions présentées ne s'inscrivent pas dans les horaires officiels d'enseignement ;
 - les associations encadrant des sports de culture régionale ;
2. les ligues ou comités régionaux et les comités départementaux des fédérations sportives ;
3. les comités régionaux olympiques et sportifs (CROS), les comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS) et les comités territoriaux olympiques et sportifs (CTOS) ;
4. les groupements d'employeurs légalement constitués, intervenant au bénéfice des associations sportives agréées, comme par exemple les délégations régionales de la fédération nationale profession sport et loisirs avec laquelle une convention nationale a été conclue dans le cadre des emplois d'avenir ;
5. les associations supports des « centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) », dont les associations « Profession sport », pour les actions conduites en faveur des associations sportives, dans le respect du cahier des charges établi par les services déconcentrés de l'Etat, chargés des sports, le CROS ou le CDOS, avec les partenaires locaux ;
6. les associations locales œuvrant dans le domaine de la santé et les associations support des centres médico-sportifs et des antennes médicales de prévention du dopage agréées (article L 232-1 du Code du Sport) exclusivement au titre du fonctionnement de ces antennes ;
7. les établissements publics de santé où sont implantées des antennes médicales de prévention du dopage agréées (article L 232-1 du Code du Sport) exclusivement au titre du fonctionnement de ces antennes.

Les bénéficiaires de subvention apposeront le logo¹ du CNDS sur tous documents ou supports de communication relatifs aux actions financées.

¹ Le logo du CNDS est téléchargeable sur <http://www.sports.gouv.fr/organisation/organisation-du-sport-en-france/les-principaux-acteurs/CNDS/Notre-mission/article/Logos-a-telecharger>.

Liste des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)

SOMME		80503	Maizicourt	02082	Beugneux
80005	Agenville	80513	Maricourt	02083	Beuvarde
80042	Autheux	80521	Maurepas	02090	Billy-sur-Ourcq
80055	Barly	80526	Le Meillard	02101	Bosmont-sur-Serre
80060	Béalcourt	80538	Mesnil-en-Arrouaise	02102	Bouconville-Vauclair
80068	Beaumetz	80544	Mézerolles	02106	Bourg-et-Comin
80085	Bernâtre	80560	Montauban-de-Picardie	02109	La Bouteille
80086	Bernaville	80563	Montigny-les-Jongleurs	02115	Braye-en-Laonnois
80089	Berneuil	80566	Fieffes-Montrelet	02116	Braye-en-Thiérache
80108	Boisbergues	80589	Neuilly-le-Dien	02121	Breny
80109	Le Boisle	80599	Noyelles-en-Chaussée	02126	Brunehamel
80113	Bonneville	80602	Occoches	02127	Bruyères-sur-Fère
80118	Boufflers	80614	Outrebois	02136	Burelles
80133	Brailly-Cornehotte	80631	Ponches-Estruval	02138	Buzancy
80168	Candas	80642	Prouville	02146	Celles-lès-Condé
80175	Carnoy	80664	Rancourt	02147	La Celle-sous-Montmirail
80204	Combles	80666	Remaisnil	02150	Cerny-en-Laonnois
80208	Conteville	80695	Sailly-Saillisel	02154	Chacrise
80222	Crécy-en-Ponthieu	80697	Saint-Acheul	02158	Chamouille
80231	Curlu	80810	Vitz-sur-Authie	02160	Chaourse
80243	Domesmont	80832	Yvrench	02161	La Chapelle-Monthodon
80244	Dominois	80833	Yvrencheux	02164	Le Charmel
80245	Domléger-Longvillers			02166	Chartèves
80248	Dompierre-sur-Authie	AISNE		02169	Châtillon-lès-Sons
80270	Épécamps	02004	Agnicourt-et-Séchelles	02172	Chaudun
80275	Équancourt	02007	Aizelles	02178	Chermizy-Ailles
80290	Estrées-lès-Crécy	02012	Ambrief	02181	Chéry-lès-Rozoy
80298	Étricourt-Manancourt	02020	Any-Martin-Rieux	02182	Chevennes
80310	Fienvillers	02021	Archon	02183	Chevregny
80314	Flers	02022	Arcy-Sainte-Restitue	02193	Cierges
80327	Fontaine-sur-Maye	02026	Artonges	02194	Cilly
80369	Frohen-sur-Authie	02031	Aubenton	02200	Clermont-les-Fermes
80371	Froyelles	02033	Aubigny-en-Laonnois	02204	Coingt
80378	Ginchy	02038	Les Autels	02205	Colligis-Crandelain
80381	Gorges	02039	Autremencourt	02206	Colonfay
80396	Gueschart	02040	Autreppes	02209	Condé-en-Brie
80397	Gueudecourt	02044	Bancigny	02213	Connigis
80401	Guillemont	02051	Barzy-sur-Marne	02215	Corbeny
80418	Hardecourt-aux-Bois	02053	Baulne-en-Brie	02220	Coulonges-Cohan
80428	Hem-Monacu	02055	Beaumé	02223	Courboin
80439	Heuzecourt	02058	Beaurieux	02227	Courmont
80440	Hiermont	02068	Berlancourt	02228	Courtemont-Varenes
80472	Lesboeufs	02069	Berlise	02233	Cramaille
80477	Ligescourt	02072	Berrieux	02234	Craonne
80490	Longueval	02079	Besmont	02235	Craonnelle
80501	Maison-Ponthieu			02239	Crézancy

02248	Cuirieux	02460	Marcy-sous-Marle	02655	Ronchères
02249	Cuiry-Housse	02462	Mareuil-en-Dôle	02657	Rougeries
02250	Cuiry-lès-Chaudardes	02463	Marfontaine	02660	Rouvroy-sur-Serre
02251	Cuiry-lès-Iviers	02470	Martigny	02663	Rozières-sur-Crise
02252	Cuissy-et-Geny	02471	Martigny-Courpierre	02664	Rozoy-Bellevallée
02256	Dagny-Lambercy	02491	Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy	02665	Grand-Rozoy
02264	Dizy-le-Gros	02493	Monceau-le-Waast	02666	Rozoy-sur-Serre
02265	Dohis	02502	Montcornet	02668	Sains-Richaumont
02266	Dolignon	02507	Montgru-Saint-Hilaire	02669	Saint-Agnan
02271	Dravegny	02508	Monthenault	02670	Saint-Algis
02272	Droizy	02510	Monthurel	02674	Saint-Clément
02283	Erlon	02513	Montigny-le-Franc	02675	Sainte-Croix
02305	Fère-en-Tardenois	02515	Montigny-lès-Condé	02677	Saint-Eugène
02321	Fontaine-lès-Vervins	02516	Montigny-sous-Marle	02678	Sainte-Geneviève
02325	Fontenelle-en-Brie	02518	Montlevon	02681	Saint-Gobert
02331	Franqueville	02519	Montloué	02688	Saint-Pierre-lès-Franqueville
02332	Fresnes-en-Tardenois	02522	Mont-Saint-Jean	02689	Saint-Pierremont
02338	Froidmont-Cohartille	02526	Morgny-en-Thiérache	02693	Saint-Rémy-Blanzy
02341	Gercy	02530	Moulins	02696	Saint-Thomas
02349	Godelancourt-lès-Berrieux	02531	Moussy-Verneuil	02699	Saponay
02351	Goussancourt	02533	Muret-et-Crouttes	02712	Sergy
02353	Grandlup-et-Fay	02535	Nampcelles-la-Cour	02713	Seringes-et-Nesles
02354	Grandrieux	02536	Nampteuil-sous-Muret	02723	Soize
02357	Gronard	02538	Nanteuil-Notre-Dame	02727	Sons-et-Ronchères
02369	Harcigny	02545	La Neuville-Bosmont	02731	Le Sourd
02372	Hartennes-et-Taux	02547	La Neuville-Housset	02737	Tavaux-et-Pontséricourt
02373	Hary	02550	Neuville-sur-Ailette	02740	Thenailles
02377	Haution	02556	Noircourt	02742	Thiernu
02379	Le Hérie-la-Viéville	02565	OEuilly	02743	Le Thuel
02384	Houry	02578	Oulches-la-Vallée-Foulon	02745	Toulis-et-Attencourt
02385	Housset	02579	Oulchy-la-Ville	02748	Trélou-sur-Marne
02388	Iviers	02580	Oulchy-le-Château	02751	Trucy
02389	Jaulgonne	02582	Paissy	02759	La Vallée-au-Blé
02391	Jeanthes	02583	Pancy-Courtecon	02764	Vassogne
02396	Jumigny	02585	Parcy-et-Tigny	02778	Vendresse-Beaulne
02401	Laigny	02586	Parfondeval	02789	Vervins
02403	Landifay-et-Bertaignemont	02588	Pargnan	02790	Vesles-et-Caumont
02404	Landouzy-la-Cour	02590	Pargny-la-Dhuys	02794	Vézilly
02405	Landouzy-la-Ville	02595	Passy-sur-Marne	02799	Vierzy
02412	Launoy	02600	Pierrepoint	02800	Viffort
02416	Lemé	02606	Le Plessier-Huleu	02801	Vigneux-Hocquet
02425	Leuze	02608	Plomion	02802	La Ville-aux-Bois-lès-Dizy
02429	Lierval	02609	Ployart-et-Vaurseine	02804	Villemontoire
02433	Lislet	02623	Prisces	02809	Villers-Agron-Aiguizy
02435	Logny-lès-Aubenton	02629	Puisieux-et-Clanlieu	02816	Villers-sur-Fère
02442	Loupeigne	02634	Raillimont	02819	Vincy-Reuil-et-Magny
02444	Lugny	02641	Renneval	02823	Voharies
02447	Maast-et-Violaine	02642	Résigny	02826	Voulpaix
02468	Marle	02645	Reuilly-Sauvigny	02827	Voyenne
02458	Marchais-en-Brie	02652	Rogny	02832	Wiège-Faty

Liste des quartiers prioritaires en Picardie

Departement	COMMUNE_QP	CODE_QP	NOM_QP
Aisne	Château-Thierry	QP002017	Vaucrises
Aisne	Château-Thierry	QP002016	Blanchard
Aisne	Chauny	QP002009	Quartier De La Résidence
Aisne	Hirson	QP002006	Gare Et Verrière
Aisne	Hirson	QP002005	Champ Roland Et Bords De L'Oise
Aisne	La Fère	QP002007	Quartier De L'Artilleur
Aisne	Laon	QP002011	Champagne Moulin - Roux
Aisne	Laon	QP002010	Montreuil
Aisne	Saint-Quentin	QP002004	Vermandois
Aisne	Saint-Quentin	QP002002	Faubourg D'Isle
Aisne	Saint-Quentin	QP002001	Europe
Aisne	Saint-Quentin	QP002003	Neuville
Aisne	Soissons	QP002012	Saint-Crépin Ouest
Aisne	Soissons	QP002013	Presles
Aisne	Soissons	QP002014	Chevreaux
Aisne	Tergnier	QP002008	Roosevelt Rebequet
Aisne	Villers-Cotterêts	QP002015	Route De Vivières
Oise	Beauvais	QP060010	Saint Lucien
Oise	Beauvais	QP060011	Argentine
Oise	Beauvais	QP060009	Saint Jean
Oise	Clermont, Agnetz	QP060014	Les Sables
Oise	Compiègne	QP060007	Clos Des Roses
Oise	Compiègne	QP060008	La Victoire
Oise	Compiègne	QP060006	Vivier Corax
Oise	Creil	QP060001	Les Hauts De Creil
Oise	Crépy-en-Valois	QP060016	Quartier Kennedy
Oise	Liancourt	QP060015	Liancourt Les Abords Du Parc
Oise	Méru	QP060013	Quartier De La Nacre
Oise	Montataire	QP060002	Les Martinets
Oise	Nogent-sur-Oise	QP060003	Les Côteaux
Oise	Nogent-sur-Oise	QP060004	Les Rochers L'Obier
Oise	Noyon	QP060018	Mont Siméon
Oise	Noyon	QP060017	Beauséjour
Oise	Pont-Sainte-Maxence	QP060012	Les Terriers
Oise	Villers-Saint-Paul , Monchy-Saint-Éloi	QP060005	Belle Vue Belle Visée
Somme	Abbeville	QP080009	Les Argillières
Somme	Abbeville	QP080007	Soleil Levant
Somme	Abbeville	QP080008	L'Espérance
Somme	Amiens	QP080003	Amiens Nord
Somme	Amiens	QP080005	Condorcet Philéas Lebesgue
Somme	Amiens	QP080001	Étovie
Somme	Amiens	QP080002	Pierre Rollin
Somme	Amiens	QP080004	Marcel Paul Salamandre
Somme	Amiens	QP080006	Les Parcheminiers



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

Utilisation de la démarche E-subvention

comme support de demande de subvention dans le cadre du CNDS Part Territoriale

1 – La démarche de demande de subvention (E-subvention)

La démarche en ligne de demande de subvention (E-subvention) est ouverte depuis le xx janvier 2015 à travers le site votre compte association :

https://connexion.mon.service-public.fr/auth/2?spid=http://portail.asso.msp.gouv.fr&minlvl=1&mode=0&failure_id=0

Les bénéficiaires peuvent donc faire leur demande à partir de ce compte ou directement à l'adresse internet suivante (cela permet d'éviter l'étape d'accès à la démarche de demande subvention par l'onglet catalogue des services puis démarches) :

URL de la démarche : https://mdel.mon.service-public.fr/asso_mademarche/sfjso?interviewID=eSubvention

Toutefois pour qu'un bénéficiaire puisse faire une demande CNDS il faut que les services de l'État territoriaux (DR et DD) gérant le CNDS aient édité une fiche d'intervention.

Cette procédure se fait sur un autre logiciel appelé « registre des subventions » à l'adresse suivante :

URL de la démarche : <http://www.subventions-web.modernisation.gouv.fr/>

Chaque service déconcentré aura son propre login et mot de passe que le CNDS communiquera individuellement aux services qui en feront la demande auprès de DEFIDEC Laureen.GIROUX@jeunesse-sports.gouv.fr – 01 53 82 74 42 ; nicolas.mennetrey@jeunesse-sports.gouv.fr – 01 53 82 74 59; jacques.gaucher@jeunesse-sports.gouv.fr – 01 53 82 74 16 ; agathe.barbieux@jeunesse-sports.gouv.fr – 01 53 82 74 41) ; Gaspard.MAINIE@jeunesse-sports.gouv.fr – 01 53 82 74 33.

La procédure à suivre pour éditer une fiche d'intervention locale à partir de la fiche d'intervention nationale vous est communiquée en pièce jointe de ce courriel (Guide de paramétrage E-subvention 2015.doc).



Attention de bien respecter la procédure afin que votre fiche d'intervention soit éditée et que les demandes émanant des associations de votre territoire soient exploitables par Orassamis.

ORASSAMIS est bien interfacé avec E-subvention depuis 2012. Les dossiers déposés par E-subvention en amont de la date où vous disposerez de l'outil Orassamis seront stockées sur un serveur en attendant. Il n'y aura donc pas de perte des dossiers. Ainsi dès l'ouverture d'ORASSAMIS, les services ayant utilisés E-subvention, pourront intégrer et instruire les demandes dématérialisées et les demandes papiers.



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT

2-Les sessions d'information, de sensibilisation et de formation à la démarche de demande de subvention (E-subvention)

Concernant les sessions d'information, de sensibilisation ou de formation que vous souhaiteriez effectuer sur votre territoire ou que les CROS ou les CDOS souhaiteraient effectuer, il existe une base de formation pour la création d'une fiche d'intervention (cette base de formation ne concerne que les services déconcentrés) et une base de formation à votre compte association et à la démarche de demande de subvention (E-subvention).

Pour pouvoir utiliser une de ces deux bases de formation, il vous faut demander, si la session d'information, de sensibilisation ou de formation ne se déroule pas au sein d'un service déconcentré régional du ministère, une autorisation d'accès. La procédure de demande d'autorisation d'accès est à voir avec le CNDS.



Dans le cas où l'accès internet ne pourrait se faire pour des raisons techniques ou de délai insuffisant pour obtenir une autorisation d'accès, il ne faut en aucun cas utiliser la base de production (la base réelle) pour faire vos formations. Nous vous fournissons donc en pièce jointe pour pallier l'impossibilité d'utiliser la base de formation à votre compte association et à la démarche de demande de subvention, un support de formation en .pdf qui contient l'ensemble de la procédure illustrée (capture d'écran de la démarche en ligne) : Guide utilisateur de VCA.pdf

Les URL, login et mot de passe des bases de formation :

A- Base de formation sur l'outil de saisie des fiches d'intervention par les services instructeurs (appelée Registre des subventions) :

https://pre-prod.subventions-web.modernisation.gouv.fr/subventions-web/presentation/login/login_000.do



Rappel : Cette base ne peut servir qu'aux services déconcentrés. Vous ne devez donc pas communiquer cette URL au mouvement sportif.

Le login et mot de passe à utiliser pour vous connecter sont les suivants :

Login : CNDS_FORMATION

Mot de passe : CNDS_FORMATION1

B- Base de formation à votre compte association et à la démarche de demande de subvention :

https://pre-prod.mdel.mon.service-public.fr/asso_mademarchev5/sfjsp?interviewID=eSubvention

Les login et mot de passe à utiliser pour vous connecter sont les suivants :

Login : assotest1 ; assotest2 ; assotest3 ; assotest4 ; assotest10

Mot de passe unique : abcd1234

Ecrire son projet associatif

1. Qu'est-ce qu'un projet associatif ?

Le projet associatif est le **résultat d'une réflexion collective** sur ce que souhaitent réaliser les membres de l'association et sur la manière dont ils veulent le faire, compte tenu de la situation actuelle de leur structure.

Il répond globalement à **trois grandes questions** :

1. **Qui** sommes-nous ?
2. **Vers quoi** voulons-nous aller ?
3. **Comment** voulons-nous y aller ?

Ecrire son projet associatif

2. Pourquoi écrire son projet associatif ?

- ▶ **Donner du sens à ses actions** en formalisant la raison d'agir au sein de l'association.
- ▶ **Faire le point** sur l'association.
- ▶ **Avoir une ligne directrice commune** à l'ensemble des acteurs (bénévoles, salariés et adhérents).
- ▶ **Présenter et communiquer** sur l'association.



ATTENTION

Il n'existe **pas de règles concernant ce qui doit figurer dans le projet**. L'essentiel est qu'il traduise ce pourquoi les personnes agissent ensemble.



A RETENIR

Il est important de **partager cette démarche** avec l'ensemble des acteurs impliqués dans les activités de l'association.

3. Quelles étapes ?

0

Avant de commencer...

- ▶ Partageons-nous tous l'intérêt d'écrire le projet associatif ?
- ▶ Qui participe aux échanges et à l'écriture du projet associatif ?

1

Décrire son association

« Qui sommes-nous ? »

- ▶ Quelles sont les valeurs qui nous rassemblent ?
- ▶ Que faisons-nous ensemble ?
- ▶ Que représentons-nous aujourd'hui ?
- ▶ Quels sont nos points forts et nos points faibles ?

2

Choisir des orientations

« Vers quoi voulons-nous aller ? »

- ▶ A quel(s) besoin(s) souhaitons-nous essayer de répondre ?
- ▶ A quelle(s) amélioration(s) souhaiterions-nous participer ?
- ▶ Que visons-nous pour notre association ?

3

Définir la mise en œuvre des actions

« Comment voulons-nous y aller ? »

- ▶ Quelle(s) action(s) allons-nous mettre en place pour répondre aux orientations que nous nous sommes fixées ?

4. Un exemple de plan

Identité de l'association

- ▶ Nom de l'association
- ▶ Date de création
- ▶ Objet figurant dans les statuts (article 2)
- ▶ Localisation de l'association (siège social)

Etat actuel de l'association

- ▶ Les valeurs
- ▶ Les membres (adhérents/bénévoles)
- ▶ L'organisation
- ▶ Les grands domaines d'activités
- ▶ Les principaux publics
- ▶ Les partenaires historiques

Les points forts / les points à améliorer

Qui sommes-nous ?

Les orientations choisies sur une période donnée

- ▶ **Orientation 1** (exemple : « S'ouvrir à de nouveaux publics »)
- ▶ **Orientation 2** (exemple : « Diversifier les ressources financières de l'association »)
- ▶ Etc.

Vers quoi voulons-nous aller ?

Les actions à mettre en œuvre pour chaque orientation

- ▶ **Pour l'orientation 1** (exemple : « S'ouvrir à de nouveaux publics »)
 - Action 1 (exemple : « Ouvrir une section sénior »)
 - Action 2 (exemple : « Intervenir dans les écoles primaires »)
 - Etc.
- ▶ **Pour l'orientation 2** (exemple : « Diversifier les ressources financières de l'association »)
 - Action 1 (exemple : « Etablir un partenariat avec la ville »)
 - Action 2 (exemple : « Evaluer l'opportunité de créer des partenariats avec les entreprises locales »)
 - Etc.
- ▶ Etc.

Comment voulons-nous y aller ?

Avec le soutien de

